

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 15 avril 2022.

nombre de membres :

afférents au conseil :

15

en exercice : 15

qui ont pris part à la

délibération : 15

11 Pour

4 Abstentions

Date de la convocation

11/04/2022

Date d'affichage

11/04/2022

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme Anne MARIETTAZ.

Absente excusée : Mme GILARDINO Lamia (procuration à WITKOWSKI Yves).

Secrétaire de séance : Mme BAILLOT Laetitia.

Objet de la délibération : REPRISE DES ETUDES DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Affaire n° 43/2022

Mme le Maire rappelle que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a été lancée par le Conseil Municipal du 23 mars 2017. La proposition du nouveau PLU a été envoyée aux personnes publiques associées (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, Schéma de Cohérence Territoriale, Communauté de Communes Bugey Sud, etc.) afin qu'ils puissent donner un avis en mars 2020. Les avis ont été reçus en mairie courant septembre 2020. Après analyse de ceux-ci, et compte tenu d'avis défavorables, il convient de reprendre la procédure et la concertation.

En effet, lors du Conseil Municipal du 02 Mars 2020, ce dernier a tiré le bilan de la concertation durant l'étude du PLU. Or, compte tenu des arguments cités ci-dessus, il convient d'ouvrir à nouveau la concertation avec la population pour garantir une meilleure transparence dans les choix à opérer dans le cadre de la révision du PLU.

De plus, le projet communal de la précédente équipe municipale ne correspond pas aux attentes de la nouvelle équipe municipale. Il est donc nécessaire de revoir le projet dans une grande globalité en intégrant les objectifs de la nouvelle équipe municipale ainsi que les remarques des personnes publiques associées.

Pour cela, des réunions de travail ont été organisées avec les bureaux d'études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (Agence 01) pour comprendre les enjeux de la révision du PLU et les attentes de la nouvelle équipe. Ces dernières ont fait ressortir qu'il est nécessaire de reprendre le projet de révision de PLU.

Mme le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur :

- la reprise de la révision du PLU
- la poursuite des modalités de concertation.

A cet effet, et compte tenu du contexte, il est proposé qu'une réunion publique soit organisée pour expliquer le nouveau projet communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** la reprise des études du PLU
- **APPROUVE** la poursuite des modalités de concertation avec la population
- **APPROUVE** l'organisation d'une réunion publique
- **AUTORISE** Mme le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour poursuivre la procédure et signer tout document ou avenant au marché.

Pour copie conforme,

Mme le Maire,
Yvette VALLIN

